



FICHE D'ADHÉSION de Septembre 2020 à Sept. 2021

Maison des Jeunes

15€ □

Le Participant

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Date et lieu de naissance :
Nationalité : Garçon Fille
Numéro de téléphone du jeune :
Adresse mail :

Les Responsables légaux

MÈRE

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Tél. : Portable :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
N° SS : N° d'Allocations Familiales :
Lieu de travail :
Fonction :
N° de téléphone travail:

PÈRE / TUTEUR

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Tél. : Portable :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
N° SS : N° d'Allocations Familiales :
Lieu de travail :
Fonction :
N° de téléphone travail:

Autorise le personnel de la ville d'ISSOU à filmer et photographier mon enfant inscrit à l'ensemble des services enfance et jeunesse.
 Autorise le personnel de la ville d'Issou à véhiculer mon enfant inscrit à l'ensemble des activités proposées par la maison des jeunes.

Je soussigné(e).....
Père – Mère – Tuteur
Responsable légal de l'enfant....., l'autorise à participer aux activités
organisées par la Maison des Jeunes pour l'année scolaire 2020-2021.
Fait à Issou, le..... Signature :



Le Participant

FICHE SANITAIRE DE LIAISON MAISON DES JEUNES

NOM : _____

PRÉNOM : _____

NÉ(E) LE : _____ À : _____

NATIONALITÉ : _____

GARCON

FILLE

Pour être admis à la Maison des Jeunes, cette déclaration devra être obligatoirement remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.

RENSEIGNEMENT MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

☞ **VACCINATIONS ET MALADIES INFANTILES** : joindre une copie des pages concernées du carnet de santé de l'enfant.

☞ **ALLERGIES** : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSE oui non
 ALIMENTAIRE oui non AUTRE

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☞ **DIVERS** :

L'enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.
Précisez :

.....
.....
.....
.....

L'enfant suit-il un traitement médical : oui non
(si oui, joindre obligatoirement l'ordonnance de prescription)

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif) :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et **les précautions à prendre** :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

PÈRE

MÈRE

TUTEUR

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

 Domicile :  Travail :  Portable :

N° de Sécurité Sociale : N° d'allocations familiales :

Mutuelle ou Société Assurance Responsabilité Civile :

N° de Contrat : (fournir une attestation)

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE, au cas où le responsable légal ne serait pas joignable :

 **1^{ère} personne à prévenir :**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

 Domicile :  Travail :  Portable :

 **2^{ème} personne à prévenir :**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

 Domicile :  Travail :  Portable :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'urgence (hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A Issou, le Signature :

IMPORTANT : Prévenir immédiatement la Maison des Jeunes pour toutes modifications.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES JEUNES 11-17 ANS

Maison des Jeunes - Rue de l'abreuvoir - 78440 ISSOU

☎ 01.34.97.13.26 / 📠 01.30.42.75.40

Facebook : [maison des jeunes d'issou](#)

Mail : mj78440@yahoo.fr

*La Maison des Jeunes est labellisée A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.*

I - Les horaires d'ouverture (Hors jours fériés)

➤ Période scolaire :

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 13h30 à 18h30

Vendredi de 16h30 à 18h30*

➤ Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30

Durant ces horaires, les jeunes sont libres de venir quand ils le souhaitent.

*Les horaires peuvent être modifiées en fonction des sorties proposées.

II - Adhésion

Elle est **obligatoire** et s'effectue à la Maison des Jeunes auprès des animateurs ou de la directrice, durant les heures d'ouverture. Le dossier se compose d'une fiche d'adhésion, du présent règlement ainsi que d'une fiche sanitaire (joindre les photocopies des vaccinations), **à remplir et à signer par les parents ou le responsable légal** du jeune.

Pour une première inscription, l'équipe d'animation demande à rencontrer un parent du futur adhérent.

Le prix de l'adhésion est de 15 € pour le premier enfant, de 14 € pour le second, de 13 € pour le troisième et gratuit à partir du quatrième, payable par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces.

III - Fonctionnement

- L'équipe d'encadrement se compose au minimum d'un Directeur et d'un animateur.
- Le jeune est sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement **uniquement durant sa présence aux activités** proposées par la Maison des Jeunes (accueil au local, activités extérieures...).
- Pour certaines animations (activités payantes, sortie à l'extérieur de la ville, etc.). L'équipe d'animation sera dans **l'obligation de refuser l'activité** à tout enfant n'ayant pas effectué le règlement.
- Pour ces animations uniquement, le responsable légal sera informé par téléphone de l'absence de son enfant.
- **L'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler une activité ou une sortie en cas d'effectif insuffisant.**
- **Certaines sorties se déroulent en continues toute la journée, dans ce cas l'adhérent devra se munir d'un repas ou prévoir de l'argent pour se restaurer.**

Pour les activités ou sorties payantes, le paiement se fait obligatoirement à la Maison des Jeunes.

IV - Comportement

Chacun s'engage à **respecter** autrui ainsi que le matériel ou les locaux. Une mauvaise attitude, l'indiscipline, l'incorrection envers quiconque, donneront lieu à un avertissement téléphonique ou écrit à la famille. En cas de récurrence, l'exclusion temporaire, voir définitive, sera prononcée à l'égard du jeune.

Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux sera facturée au responsable légal.

Fait à Issou le 1 septembre 2020

LABBÉ Laure
Conseillère municipale, délégation jeunesse

Coupon à retourner obligatoirement à la Maison des Jeunes avec les documents d'adhésion.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DES JEUNES

Le responsable légal du jeune :

Nom :

Prénom :

Date et Signature

L'adhérent :

Nom :

Prénom :

Date et Signature de l'adhérent

(Précédées de la mention « lu et approuvé ») :

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)